

**1. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2019**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Outarville et ses communes associées; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif a été voté le 2 avril 2019 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région et autres organismes chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2019 et des budgets annexes.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

**I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE.**

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne nationale
Population légale	1.409 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	786			
Part de foyers non imposables	58.5%	52.7%	56.2%	57.6%
Revenu fiscal moyen par foyer	25.162	27.082	25.978	26.298

**II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**b) Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2019 sont estimées à 1 092 383.59 €.

Elles se répartissent comme suit :

<b>DEPENSES (T.T.C)</b>	
011 – Charges à caractère général	337 801.59
012- Charges de personnel et frais assimilés	350 550.00
014- Atténuations de produits	174 470.00
65- Autres charges de gestion courante	79 367.00
66 – Charges financières	40 195.00
67 – Charges exceptionnelles	5 000.00
022 – Dépenses imprévues	5 000.00
Total dépenses réelles	<b>992 383.59</b>
Total dépenses d'ordre	<b>100 000.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 092 383.59</b>

## Les dépenses réelles

### Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances, ménage, téléphonie, petits matériels et outillage, fournitures administratives, affranchissement, vêtements de travail etc.)
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales, le fleurissement
- les prestations de services extérieurs, (divers contrats d'entretien)
- les honoraires et frais de contentieux
- les études et recherches
- la documentation générale
- les fêtes et cérémonies
- les frais de déplacement
- la maintenance du matériel,
- l'entretien des véhicules
- l'indemnité au comptable public
- les taxes foncières.

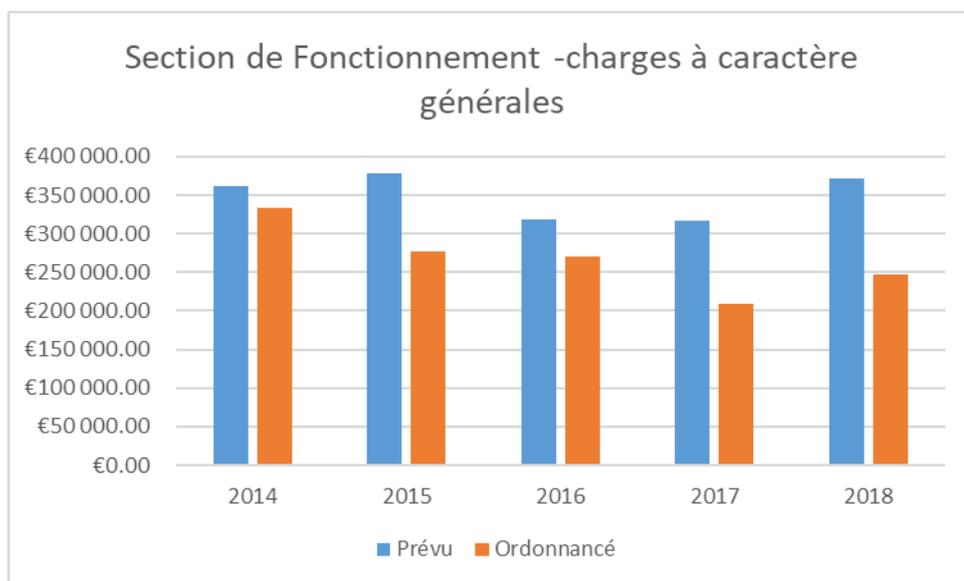
On peut constater sur le graphique ci-dessous que les dépenses liées aux frais généraux, à l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux sont en baisse. Ceci est dû à la maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement (renégociations de contrats, suppression des dépenses courantes liées au bassin de natation comme les dépenses d'électricité, d'eau de fioul...), suppression des dépenses liées aux activités de l'enfance jeunesse etc...).

Pour 2018, les charges à caractère générale sont légèrement en hausse :

- sur les postes fourniture d'électricité et combustibles,
- sur le poste des prestations de services (travaux élagage pluri annuel...),
- sur le poste entretien des bâtiments et voirie (remplacement de poteaux d'incendie, réfection de voirie, dépense pour le curage des bouches et avaloirs...),
- sur le poste entretien des véhicules communaux
- sur le poste de maintenance informatique, charges dus à la mise en place de nouveaux logiciels dans le cadre de la dématérialisation des actes.
- sur le poste des dépenses pour fêtes et cérémonies, prise en charge partiel des dépenses liées aux colis de Noël des anciens de la commune.
- sur le poste frais et affranchissement
- sur le poste entretien ménager des bâtiments communaux
- sur le poste autres services extérieurs, adhésion au Conseil en Energie Partagé afin d'obtenir un diagnostic pour réduire la dépense en énergies (électricité, combustibles) de la commune.

Pour 2018, les charges à caractère générale sont légèrement en baisse :

- sur le poste consommation eau et assainissement pour les bâtiments communaux
- sur le poste carburant pour les véhicules communaux
- sur le poste outillage et petits matériels
- sur le poste fournitures administratives
- sur le poste entretien et réparation de l'éclairage public, ceci est dû au fait que les ampoules sont remplacées progressivement par du led, la dépense est en section d'investissement.
- sur le poste assurance du personnel et commune, ceci est dû à la renégociation des contrats.
- sur le poste des abonnements techniques (revues ect...) ceci est dû à la suppression de plusieurs abonnements.
- sur le poste honoraire, en 2018, les honoraires en avocat et géomètres ont été moindres qu'en 2017.



#### Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel. L'effectif de la commune au 01/01/2019 est de 8 agents.

- **Service administratif** (4 postes à temps plein)- 3 agents sur le grade d'adjoints administratifs-1 agent sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- 3 agents titulaires

-1 agent stagiaire

Un agent à temps plein est actuellement en temps partiel de droit à hauteur de 80% jusqu'au 01/08/2019. L'agent stagiaire devrait être titularisé au 01/07/2019. Cet agent assure les missions de l'Agence Postale Communale et de l'Espace Service Public.

- **Service Technique** (4 postes à temps complet)

- 3 titulaires

- 1 agent stagiaire

- 1 agent parti en retraite en octobre 2018.

- 1 agent partira à la retraite deuxième semestre 2019.

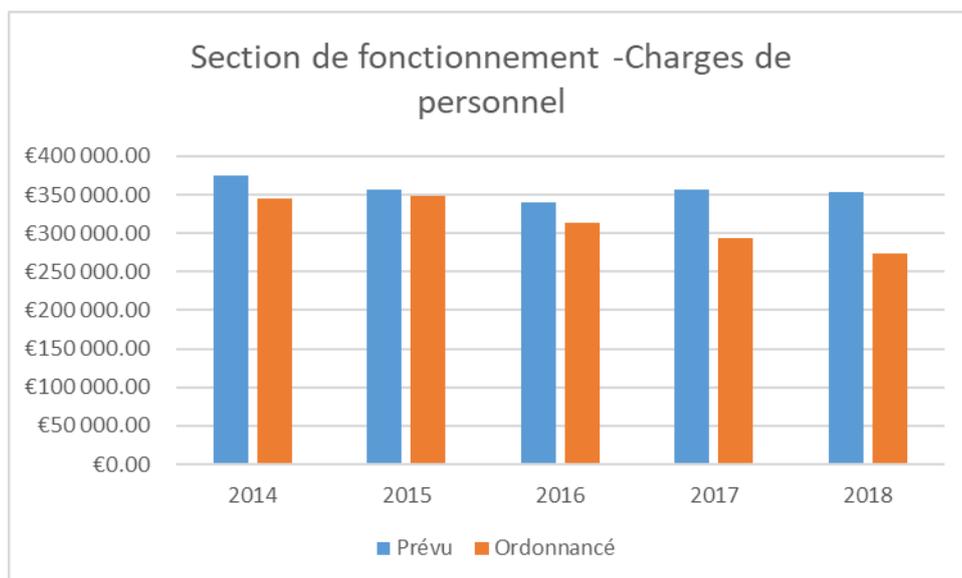
Les salaires du personnel ont été revalorisés et les cotisations sociales sont en augmentation.

Le chapitre 012 (charges de personnel) connaît une baisse de 6.575 % en 2018 par rapport à 2017 due à la suppression de 2 postes.

Cependant, il faut tenir compte d'une augmentation liée au : Protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) qui se poursuit avec le reclassement indiciaire au 1er janvier 2019 des grilles indiciaires (ou échelles de rémunération) de l'ensemble des cadres d'emplois toutes filières confondues.

Avancements de grade prévus par le statut particulier au titre de l'année 2019 pour au moins 1 agent.

Avancements d'échelon pour certains agents et des taux de cotisations.



## Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Le montant définitif du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

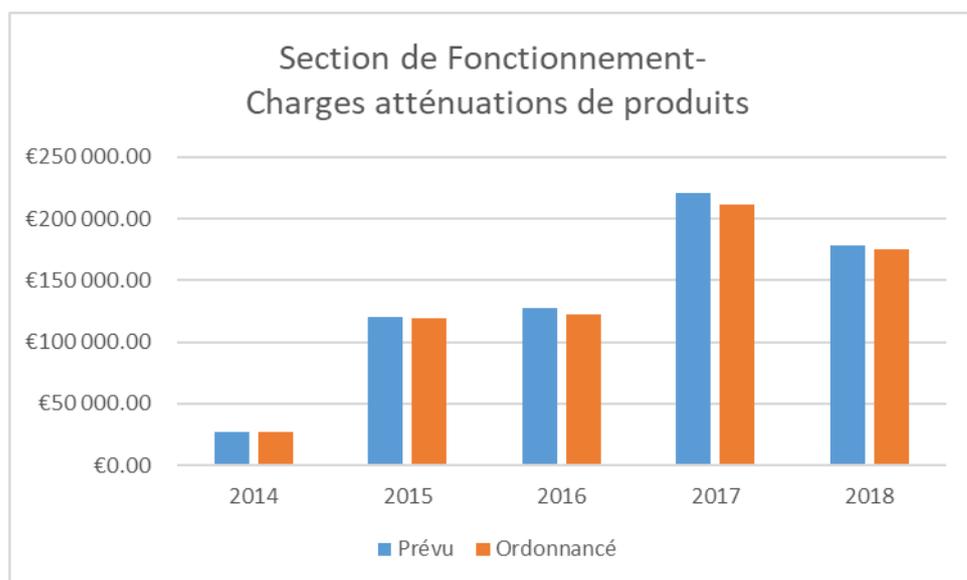
- de l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

On peut constater sur le graphique ci-dessous que les dépenses de ce chapitre ont subies une forte augmentation en 2017.

Ceci s'explique par le transfert de la compétence scolaire en 2014 à l'EPCI générant une attribution de compensation en 2015 de 100 831.08€ pour 18 248€ en 2014.

En 2016, l'attribution de compensation est stable, elle connaît une forte augmentation en 2017 pour 194 008.10€ due à la réévaluation de l'attribution de compensation suite au transfert de charges de la compétence Enfance Jeunesse avec un rappel de l'année 2016.

Cette dépense s'élève à 151 031.10 pour 2018.



## Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux, (*pour la commune cela correspond à la participation financière auprès du syndicat de collège de Bazoches les Gallerandes*)

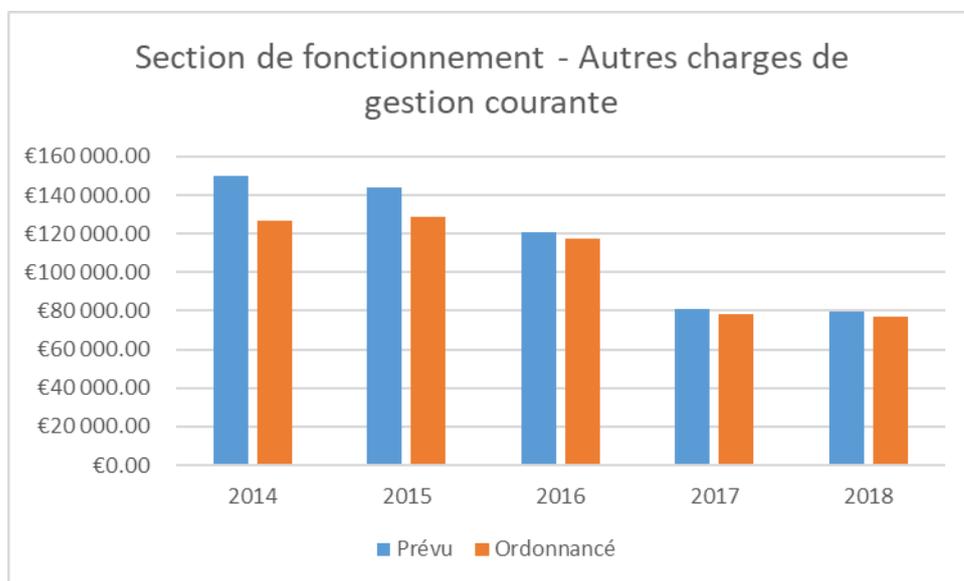
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,

- aux créances éteintes

- au virement de crédit vers le budget du Centre Communal d'Action Sociale

- aux subventions de fonctionnement aux associations.

On peut constater sur le graphique ci-dessous que les dépenses ce chapitre sont en baisse. Le transfert de la compétence Enfance Jeunesse annihile la dépense au chapitre 65 mais impacte le chapitre 014. Les versements de subventions diminuent progressivement. Entre 2017 et 2018, les dépenses se stabilisent...



### Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Le budget de la commune est grevé par deux emprunts :

- Un emprunt relatif à la restructuration du bâtiment de la mairie d'un montant initial de 407 000€ à un taux de 4.65% courant de 2008 à 2028.
- Un emprunt relatif à la construction de la salle des associations d'un montant initial de 930 000€ à un taux de 4.35% courant de 2012 à 2031.

*Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatif à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.*

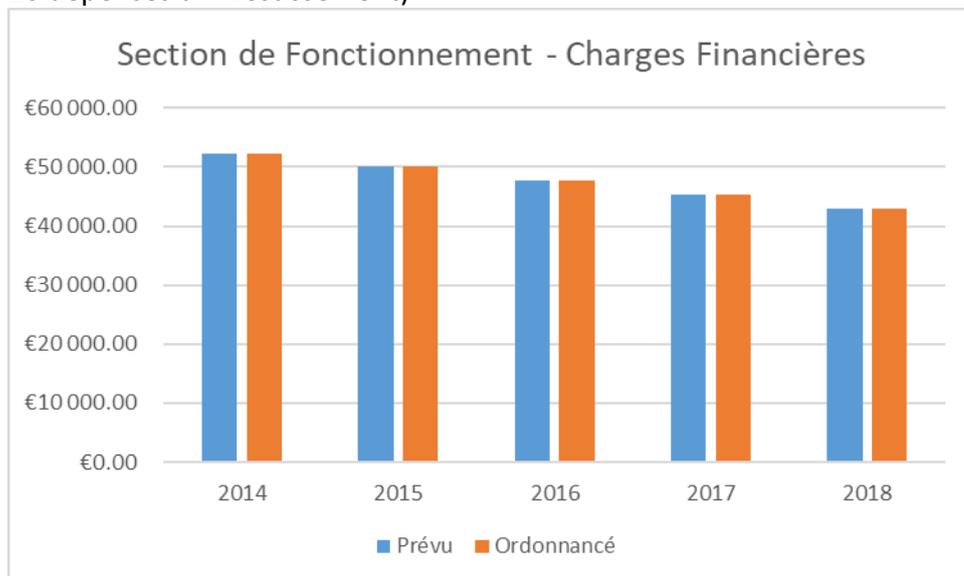
*Les crédits nécessaires au remboursement des annuités de l'emprunt, intérêts et capital, sont évalués au budget de façon sincère.*

*Le remboursement du capital est imputé au compte 16, en dépenses de la section d'investissement. Il doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT).*

*Les frais financiers, qu'il s'agisse des intérêts ou des frais financiers annexes, sont imputés au compte 66 en dépenses de la section de fonctionnement.*

*L'acquittement de la dette constitue une dépense obligatoire, qu'il s'agisse du remboursement du capital ou des frais financiers.*

Pour ces deux emprunts, les intérêts vont décroissants alors que le capital d'emprunt augmente (cf chapitre 16 dépenses d'investissement)



### Les dépenses d'ordre

représentent la somme de 100 000€ en 2019, inscrites en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. (nécessaire pour l'équilibre budgétaire)

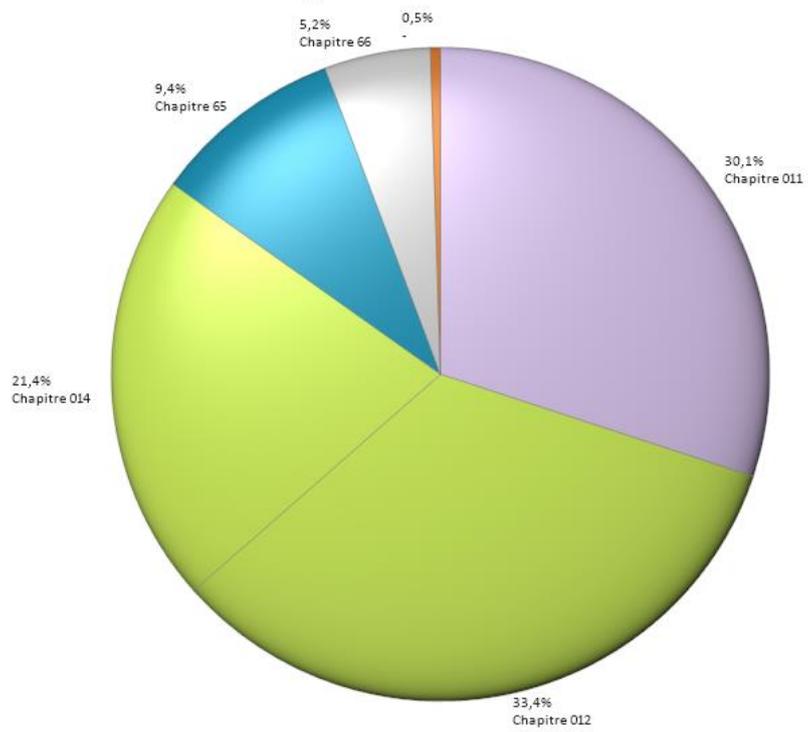
# SYNTHESE GRAPHIQUE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE COMPTABLE 2018

Montant (€, %) 

Ordonné (%)

 Chapitre

-  011 - Charges à caractère général
-  012 - Charges de personnel et frais assimilés
-  014 - Atténuations de produits
-  65 - Autres charges de gestion courante
-  66 - Charges financières
-  Autres



### c) Les recettes de fonctionnement

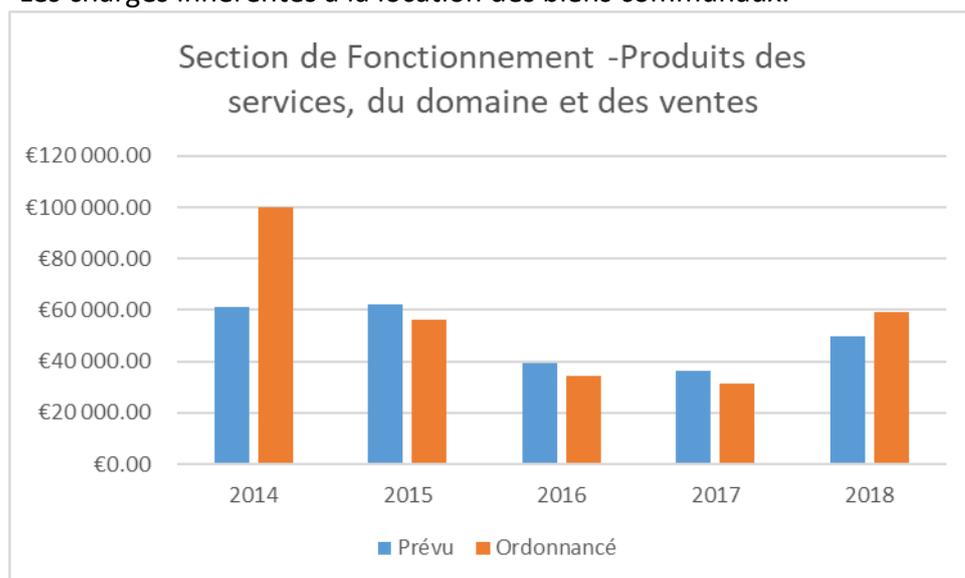
Les recettes de fonctionnement sont estimées à 803 966.53 € en 2019 dont 288 417.06 € d'excédent reporté. Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C)	
70- Produits des services, domaine et ventes diverses	45 900.00
73- Impôts et Taxes	506 376.00
74- Dotations, subventions et participations	208 678.00
75 – Autres produits de gestion courante	40 012.53
77- Produits exceptionnels	0.00
013- Atténuations de charges	3 000.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	288 417.06€
<b>TOTAL DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 092 383.59</b>

#### Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par

- La recette des redevances d'occupation du domaine public.
- les concessions dans le cimetière communal.
- Le produit de la publicité des logos dans le bulletin municipal
- Le virement du budget annexe service des eaux pour les charges de personnel
- Le versement de produits de service par des organismes extérieurs principalement ici l'indemnité mensuelle versée par le groupe La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale.
- Les charges inhérentes à la location des biens communaux.



La baisse constatée sur le graphique ci-dessous s'explique par la fermeture du bassin de natation.

Le produit de la recette des ventes des entrées et des séances d'aquagym impactait ce chapitre.

Cependant, cette recette ne pouvait couvrir l'intégralité des dépenses de fonctionnement du bassin.

Les recettes liées à la facturation aux familles des temps de loisirs du mercredi ont été transférées à l'EPCI,

cette recette n'apparaît plus à compter de 2016. Entre 2017 et 2018, les recettes augmentent sur ce chapitre :

- Il y a eu un rattrapage d'années antérieures de redevance d'occupation du domaine public.

(Rattrapage qui ne figurera donc pas en 2019).

- Une participation financière du budget de l'eau au titre de 2017 et 2018 correspondant aux frais de personnel nécessaires à la maintenance et à la gestion du Service des Eaux.

## Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation),

Le produit fiscal attendu est estimé pour 2019 à 455 017 €. –

Les collectivités peuvent s'appuyer sur deux sources principales :

-Les dotations de l'Etat et les recettes fiscales.

*Les bases brutes d'imposition sont établies par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives Ce sont quasiment les mêmes pour les trois niveaux de collectivités territoriales (communes, départements, régions), ainsi que pour les groupements de communes, sauf pour le foncier non bâti.*

*Sur ces bases brutes, les collectivités locales et les groupements de communes à fiscalité propre ont le pouvoir de voter certains abattements et exonérations spécifiques pour déterminer les bases (nettes) qui seront réellement imposées.*

*Ces bases sont notifiées aux collectivités en février afin qu'elles puissent établir leur budget : elles peuvent alors voter les taux d'imposition qui seront appliqués aux bases pour déterminer les produits imposés.*

*Les exonérations obligatoires interviennent, elles, au contraire pour réduire les bases d'imposition, les collectivités ne peuvent donc pas leur appliquer des taux ni voter un produit fiscal correspondant.*

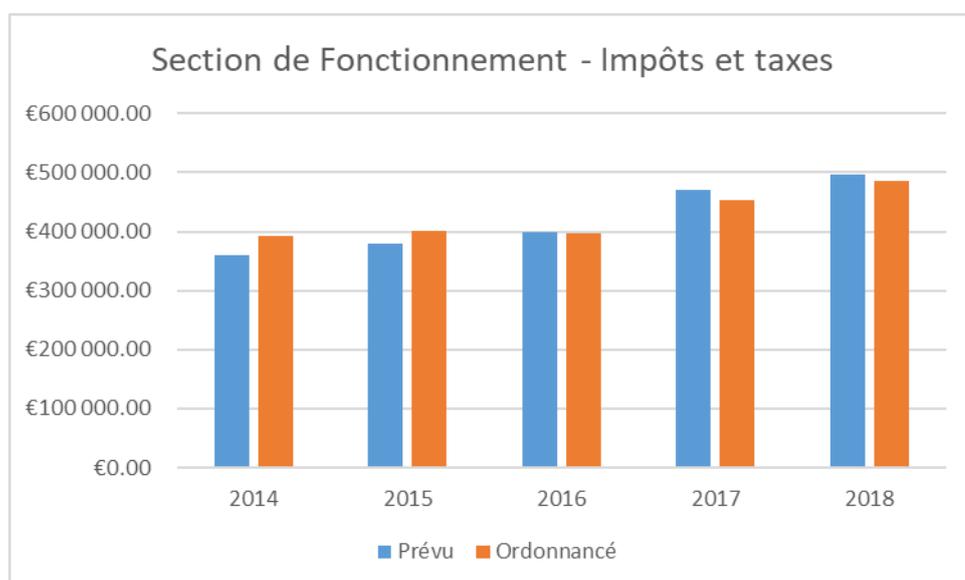
*Elles entraînent une perte de recettes fiscales, que l'État compense financièrement aux collectivités locales.*

*Ces allocations compensatrices sont notifiées aux collectivités en même temps que les bases d'imposition, afin qu'elles puissent établir leur budget.*

Il existe trois types d'abattements en métropole :

- l'abattement obligatoire pour charges de famille.
- l'abattement spécial à la base (facultatif), en faveur des personnes de condition modeste.
- l'abattement général à la base, fixé à 5 %, 10 % ou 15 % par la collectivité.

IMPOTS LOCAUX	2018	2019
Taxe habitation	10.75	10.75
Taxe Fonciere bati	15.93	15.93
Taxe Fonciere non bati	38.00	38.00
Produit Attendu	444 345	455 017



## Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

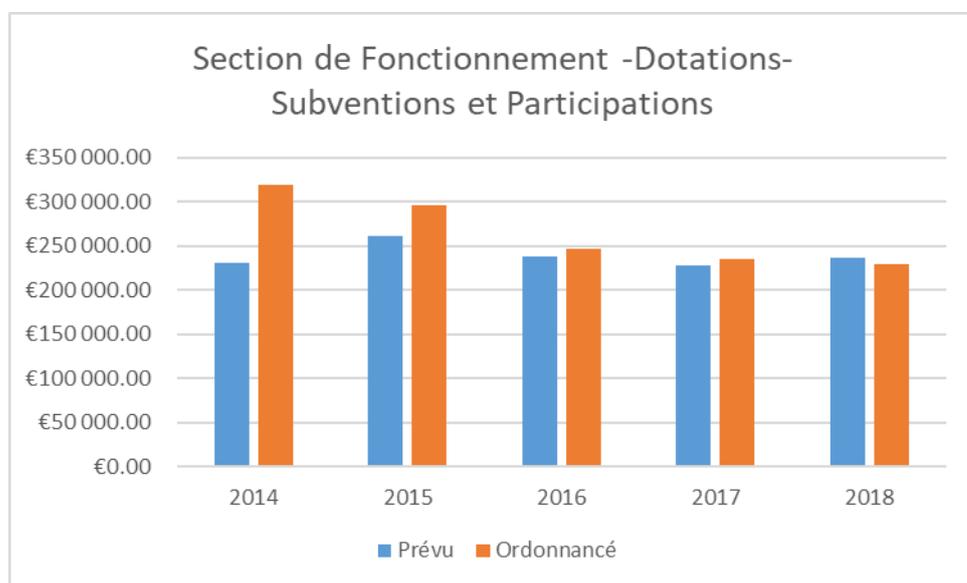
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle est en nette diminution depuis 2014. Elle s'élève à 125 652€ en 2014 pour 60 878 € en 2018 soit une baisse de 47 %. Cette année encore la commune sera contributrice à l'effort de redressement des finances publiques. (DGF 2019 : 55 800€)

- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 67 364 € en 2014 contre 82 532 € en 2017, soit une augmentation de 22.51%. (DSR 2019: 87 000€).

- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse de 20.69 % : Prévision pour 2019 : 28 879€ - Réalisée : 24 628 € en 2018 - 27 396 € en 2017 et 33 464€ en 2014. Ainsi que le fond départemental de péréquation du département en baisse également. (2017 : 43 461€ ; 2018 : 37 573€).

En 2019, une recette supplémentaire le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour certaines dépenses de fonctionnement.

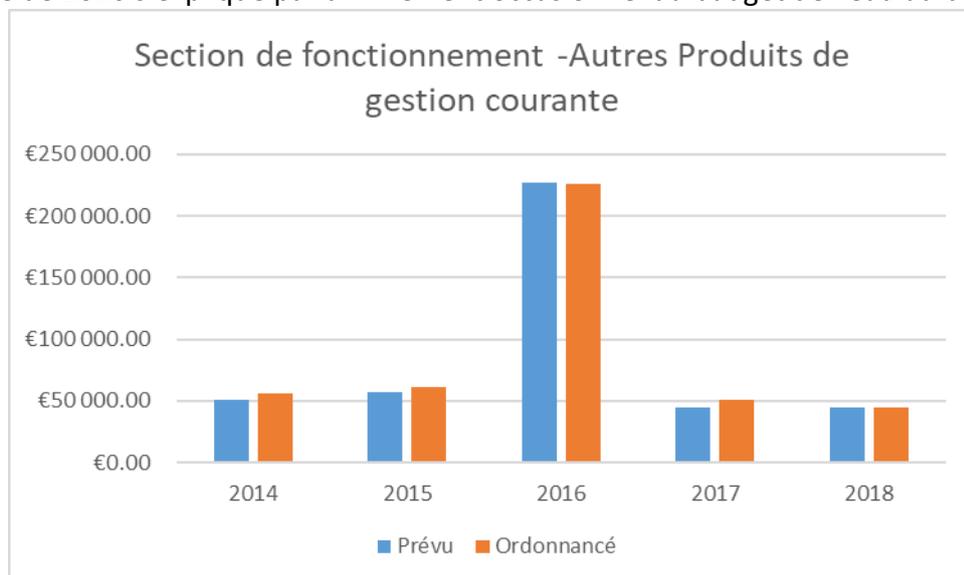


## Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations, Le montant prévu est égal à 2017. La recette baisse un peu du fait de la vacance de certains bâtiments.

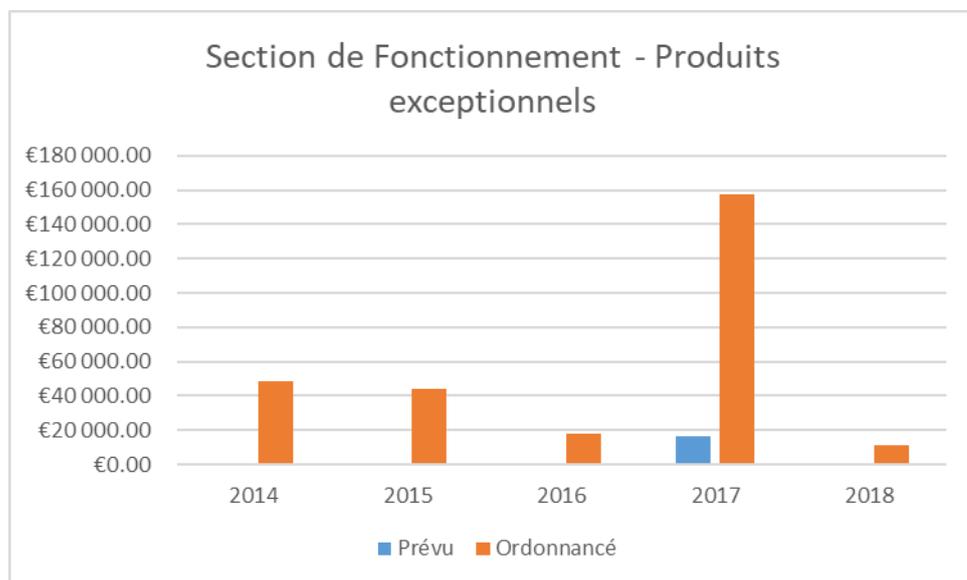
La hausse de 2016 s'explique par un virement occasionnel du budget de l'eau au budget principal.



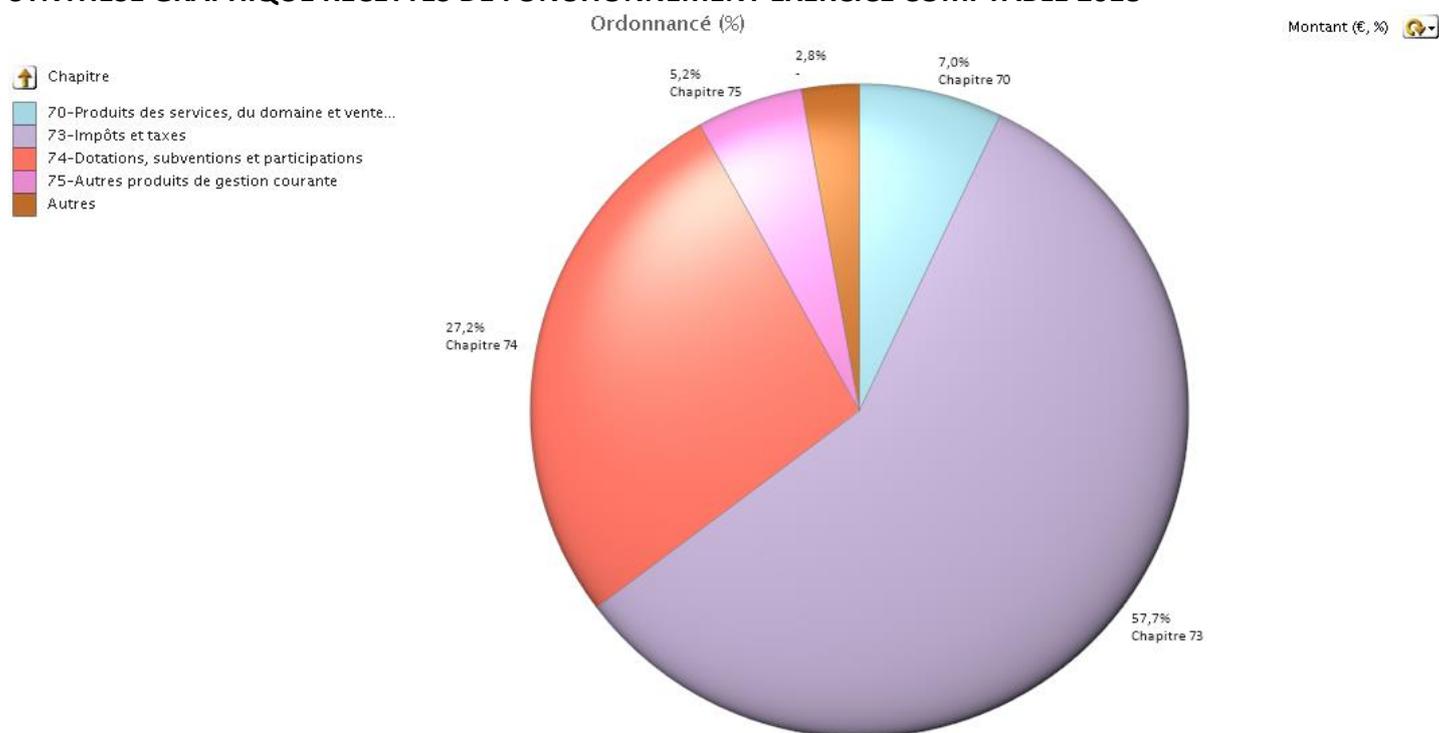
## Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- l'encaissement des produits exceptionnels divers et le produit des cessions de biens notamment en 2017 par la vente d'un bâtiment communal, d'une parcelle et de la licence IV de la commune.



## SYNTHESE GRAPHIQUE RECETTES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE COMPTABLE 2018



### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

#### b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Les dépenses d'investissement 2019 sont estimées à 361 549.00 euros.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C)	
16-Emprunts et dettes assimilées	61 037.00
20- Immobilisations incorporelles	10 220.00
21- Immobilisations corporelles	113 229.64
23- Immobilisations en cours	129 551.56
27- Autres immobilisations financière	1 572.00
020 – Dépenses imprévues	2 500.00
<b>D 001 Sol de d'exécution négatif reporté</b>	<b>43 438.80</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>361 549.00</b>

Les principaux investissements prévus pour l'année 2019 sont les suivants :

#### Chapitre 20 :

- L'audit de sécurité routière de l'avenue d'Arconville (4 200€)

#### Chapitre 21

- Les travaux de restructuration du mur d'enceinte du cimetière de Faronville (6 500€)
- Le remplacement d'appliques d'éclairage publique en LED (1<sup>ère</sup> phase : 6 000€)
- Le raccordement pour prises électriques décoration de Noël à Allainville en Beauce (2 000€)
- Les travaux de restructuration de la voirie à Epreux (25 500€).
- Le raccordement en électricité jusqu'à l'église de Faronville (5 000€)
- Acquisition d'outillages spécifiques pour le service technique.

#### **Restes à réaliser en dépenses au titre de 2018 : 104 890.71€**

Chapitre 21 – Acquisition d'un pupitre de remarque au jardin du souvenir (900€)

Chapitre 21 - Le solde des travaux d'aménagement de la réserve incendie à Germonville (7 892.40€)

Chapitre 21 – Missions de coordination contrôle technique opération de rénovation d'éclairage publique (720€)

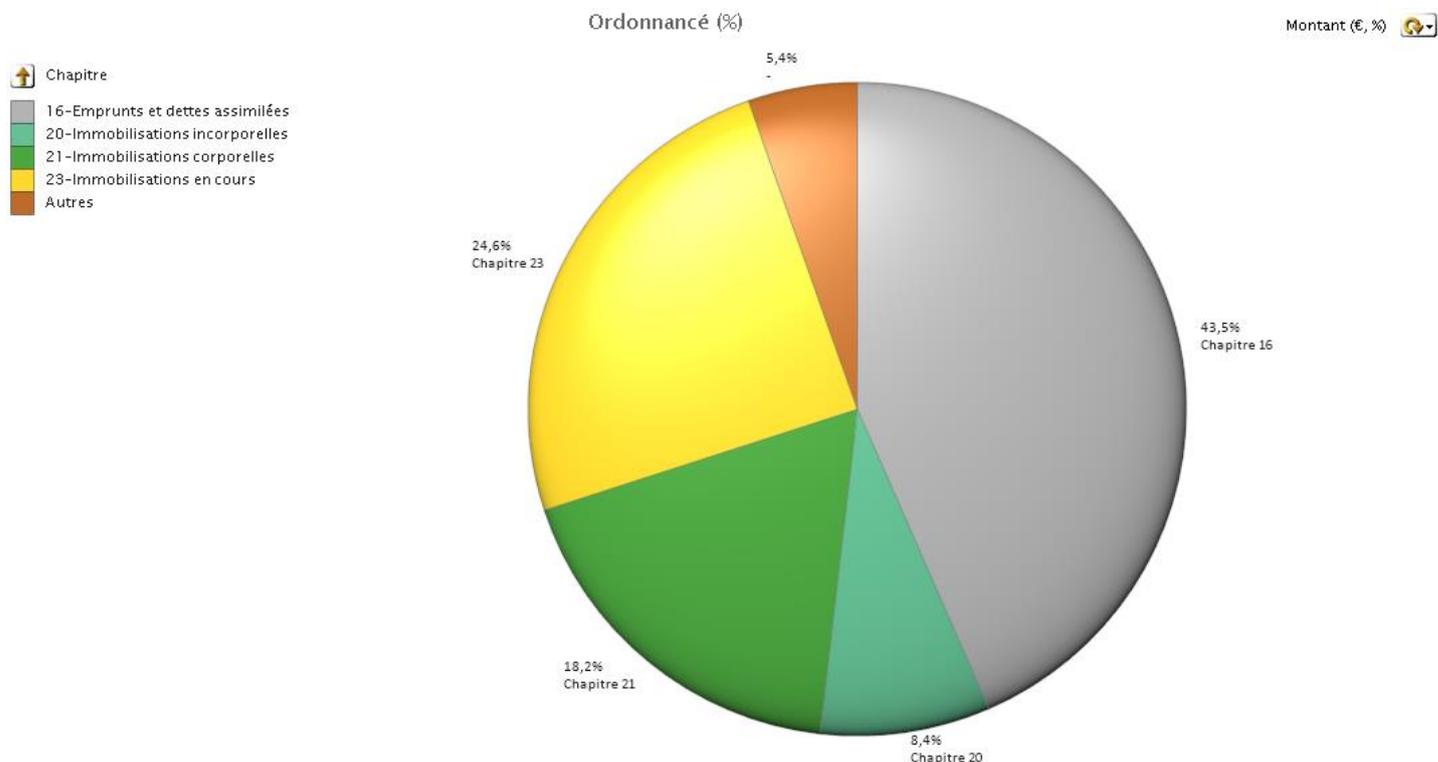
Chapitre 21 – Remplacement d'ampoule d'éclairage publique en technologie LED rue de Froideville (792.96)

Chapitre 21 - Le solde des travaux de délocalisation de l'Agence Postale Communale dans l'aile ouest de la mairie (7 924€)

Chapitre 23 – Solde maîtrise d'œuvre et travaux liés à la mise en accessibilité des bâtiments de la mairie et de la salle des fêtes (15 015€)

Chapitre 23 – Solde maitrise d'œuvre et travaux pour l'opération de création d'un office cuisine à la salle des fêtes (71 645€)

## SYNTHESE GRAPHIQUE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EXERCICE COMPTABLE 2018



### Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- au fonds de compensation de TVA,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- aux subventions d'investissement.

Elles sont estimées à 361 549€, dont : - recettes réelles : 261 549 €, - recettes d'ordre 100 000€, -

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C)	
10- Dotations, fonds divers et réserves(hors 1068)	15 500.00
13- Subventions d'investissement	71 049.00
024- Produits de cessions	175 000.00
Total recettes réelles	<b>261 549.00</b>
Total recettes d'ordre	<b>100 000.00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>361 549.00</b>

### Les recettes d'ordre

représentent la somme de 100 000€ en 2019, inscrites en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.(nécessaire pour l'équilibre budgétaire).

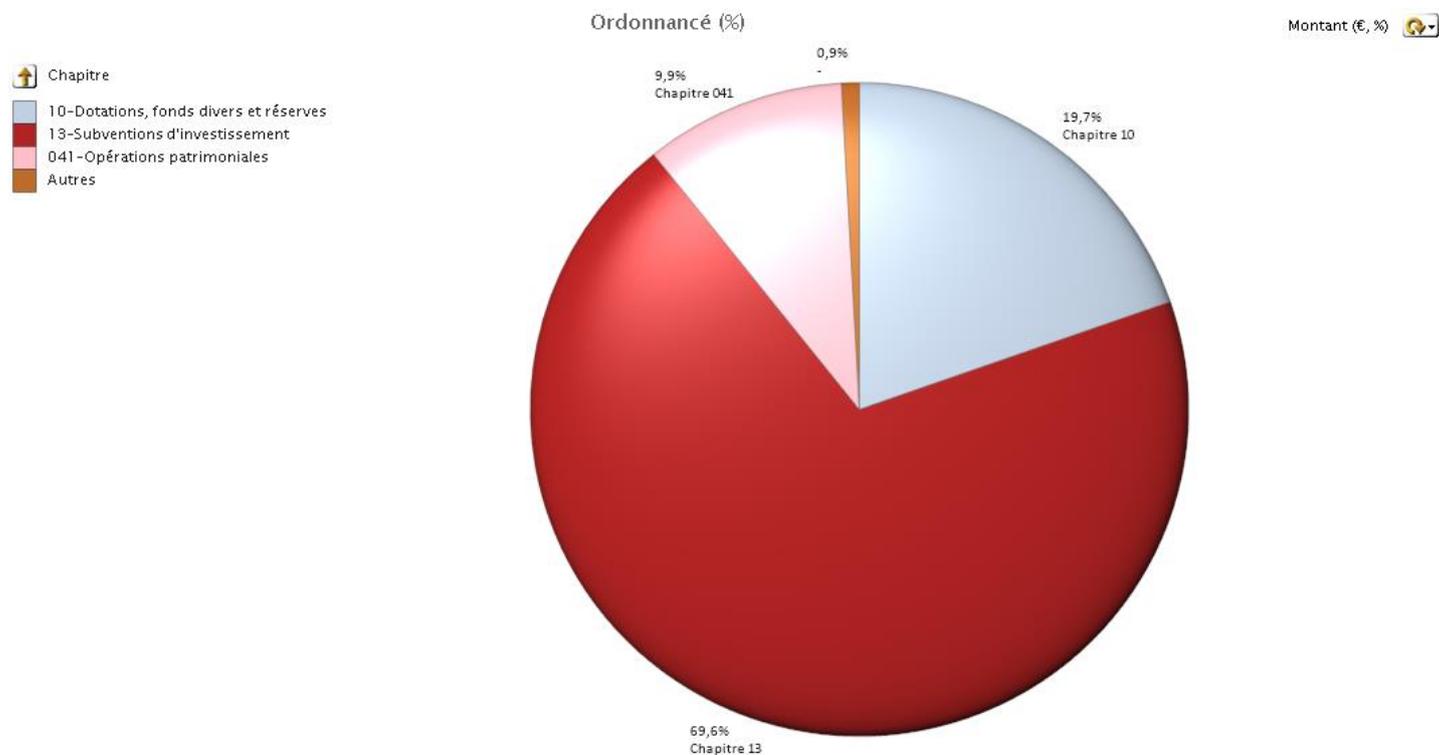
### Restes à réaliser en recettes au titre de 2018 : 208 078.00€

Correspondent aux **soldes des demandes de subventions** pour financer les diverses opérations de dépenses d'investissement faites auprès :

- Du Département pour 12 168€
- Au titre de la réserve parlementaire de Mme le député M.Dubois et Monsieur le sénateur Jean-Pierre Sueur respectivement pour 2 000 € et 1 600€.

- par l'Etat au titre de la DETR pour 3 500€
- par le syndicat de Pays Beauce Gâtinais (subvention intégrale de 7 300€)
- Autres subventions attendues au titre de 2018 :
  - Groupe La Poste pour 11 510€ (financement délocalisation Agence Postale Communale)
  - Produit de cession pour 170 000€ correspond au projet de vente d'une parcelle communale à Logem Loiret.

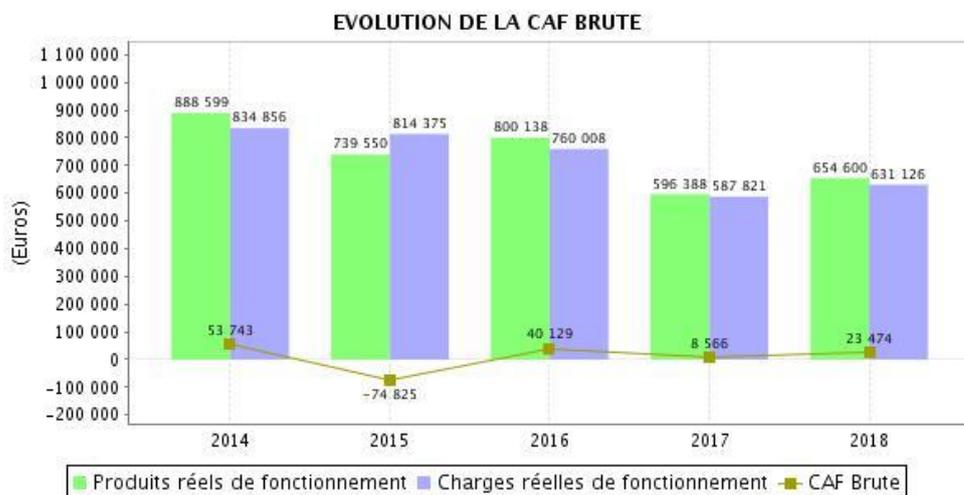
### SYNTHESE GRAPHIQUE RECETTES D'INVESTISSEMENT EXERCICE COMPTABLE 2018



## L'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET COMMUNAL

### La capacité d'autofinancement brute

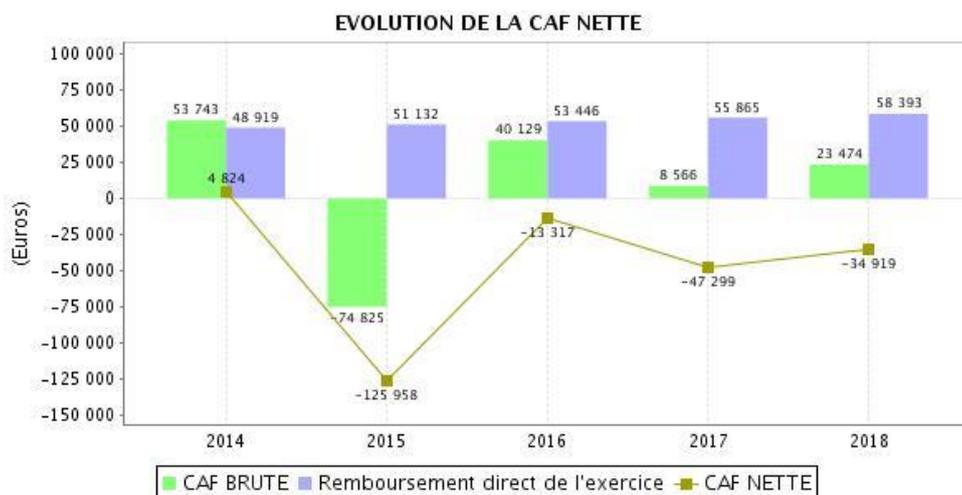
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



### La capacité d'autofinancement nette

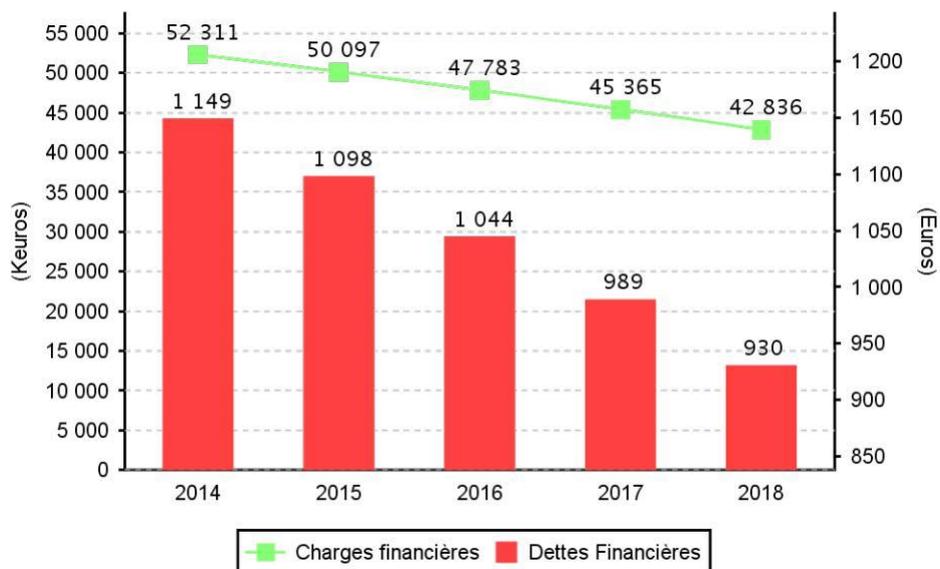
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées



## Endettement

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



## LES BUDGETS ANNEXES

### Budget annexe «Service des eaux »2019

#### ➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
011- Charges à caractère général	108 722.12	70- Vente de produits finis-prestations de service	112 500.00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00		
014- Atténuations de produits	25 000.00		
67- Charges exceptionnelles	3 000.00		
68- Dotations aux amortissements et provisions	28 000.00		
022- Dépenses imprévues	8 000.00		
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>192 722.12</b>	<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>	<b>112 500.00</b>
		002 – Excédent de fonctionnement reporté	213 420.12
023 – virement à la section d'investissement	100 000.00		
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	51 036.00	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 838.00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>151 036.00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>17 838.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>343 758.12</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>343 758.12</b>

#### ➤ Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
21- Immobilisations corporelles	110 455.98	13-Subventions d'investissement	2 590.00
23- Immobilisations en cours	70 000.00		
020- Dépenses imprévues	9 000.00		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>189 455.98</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 590.00</b>
		001- Solde d'exécution reporté	53 667.98
		021- Virement de la section d'exploitation	100 000.00
040 – Opérations d'ordre entre section	17 838.00	040- Opérations d'ordre entre section	51 036.00.
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>17 838.00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>151 036.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>207 293.98</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>207 293.98</b>

**Restes à réaliser en dépenses au titre de 2018 : néant**

**Restes à réaliser en recettes au titre de 2018 : 2 590.00€**

**Subvention départementale pour acquisition d'un aspirateur à feuilles**

## Budget annexe «Service Assainissement»2019

### ➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
011- Charges à caractère général	65 349.55	70- Vente de produits fabriqués – Prestations de service	74 000.00
014 – Atténuations de produits	12 000.00	74- Subvention d'exploitation	500.00
66- Charges financières	4 286.00		
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00		
68-Dotations aux amortissements et provisions	25 000.00		
022-Dépenses imprévues	5 000.00		
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>112 635.55</b>	<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>	<b>74 500.00</b>
023 Virement à la section d'investissement	100 000.00	002 – Excédent de fonctionnement reporté	35 491.55
042- Opération d'ordre de transfert entre section	35 409.00	042- Opération d'ordre de transfert entre section	138 053.00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>135 409.00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>138 053.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>248 044.55</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>248 044.55</b>

### ➤ Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES(T.T.C)	
16- Emprunts et dettes assimilés	17 806.00	13- Subventions d'investissement	7 465.00
20- Immobilisations incorporelles	15 800.00		
21- Immobilisations corporelles	2 237.00		
23- Immobilisations en cours	28 607.34		
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>64 450.34</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>7 465.00</b>
		021 – Virement De la section d'exploitation	100 000.00
		001- Solde d'exécution positif reporté	56 629.34
040- Opération d'ordre de transfert entre section	138 053.00	040- Opération d'ordre de transfert entre section	35 409.00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>138 053.00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>35 409.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>202 503.34</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>202 503.34</b>

#### **Restes à réaliser en dépenses au titre de 2018 : 18 037.00€**

Chapitre 20- Solde Etude schéma directeur d'assainissement 15 800.00€

Chapitre 21- Acquisition d'une pompe de relevage 2 237.00€

#### **Restes à réaliser en recettes au titre de 2018 : 7 465.00€**

Chapitre 13- Solde subvention Agence de l'eau Seine Normandie 80%(schéma directeur) 6 160.00€

Chapitre 13- Subvention départementale (pompe de relevage) 1 318.00€

## BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL 2019

### ➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
011- Charges à caractère général	4 768.64	74- Dotations-subventions et participations	4 000.00
65- Autres charges de gestion courante	300.00		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 068.64</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 000.00</b>
		002-Excedent de fonctionnement reporté	1 068.64
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0.00</b>	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 068.64</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 068.64</b>

### ➤ Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
21- Immobilisations corporelles	3 410.43		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 410.43</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0.00</b>
		001- Solde d'exécution reporté	3 410.43
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0.00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 410.43</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 410.43</b>